



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-QUATRIÈME LÉGISLATURE

## Journal des débats

### Commissions parlementaires

---

---

Commission permanente de l'éducation

Élection du président et du vice-président

Le mardi 30 novembre 1993 — No 58

**Président: M. Jean-Pierre Saintonge**

---

**QUÉBEC**

## Débats de l'Assemblée nationale

### Table des matières

Élection du président	CE-2899
Élection du vice-président	CE-2899

### Intervenants

M. Jean-Pierre Saintonge, président de l'Assemblée  
Mme Louise Harel, présidente de la commission

Mme Jocelyne Caron  
M. Marcel Parent  
M. Henri-François Gauthrin

**Abonnement:** 325 \$ par année pour les débats des commissions parlementaires  
115 \$ par année pour les débats de la Chambre - Index: 10 \$  
Prix de vente à l'unité variable selon le nombre de pages  
La transcription des débats des commissions parlementaires  
est aussi disponible sur microfiches au coût annuel de 105 \$  
La TPS et la TVQ s'ajoutent aux prix indiqués

**Chèque rédigé au nom du ministre des Finances et adressé à:**  
Assemblée nationale du Québec  
Distribution des documents parlementaires  
5, Place Québec, bureau 195  
Québec, (Québec) tél. 418-643-2754  
G1R 5P3 télécopieur: 418-528-0381

Courrier de deuxième classe - Enregistrement no 1762

Dépôt légal  
Bibliothèque nationale du Québec  
ISSN 0823-0102

Le mardi 30 novembre 1993

**Élection du président et du vice-président**

(Seize heures seize minutes)

**Le Président (M. Saintonge):** Alors, je vous souhaite la bienvenue à cette réunion de la commission de l'éducation. Constatant le quorum, je déclare donc la séance ouverte. Le mandat de la commission est le suivant: la commission de l'éducation est réunie afin de procéder à l'élection du président et du vice-président de la commission.

Je vous rappelle la procédure. Selon l'article 135 du règlement, le président et le vice-président de chaque commission sont élus à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire. Conformément à l'article 127 du règlement, la commission de l'Assemblée nationale a déterminé aujourd'hui que la présidence de cette commission revenait à un membre du groupe parlementaire formant l'Opposition officielle et que la vice-présidence revenait à un membre du groupe parlementaire formant le gouvernement. Je suis donc en mesure, maintenant, de recevoir des candidatures au poste de président de la commission. Mme la députée de Terrebonne.

**Élection du président**

**Mme Caron:** Merci, M. le Président. Alors, je fais motion pour que la commission désigne comme présidente la députée de Hochelaga-Maisonneuve, Mme Louise Harel.

**Le Président (M. Saintonge):** Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres motions? Il n'y en a pas. Ha, ha, ha!

**M. Parent:** Question de procédure. Est-ce que je peux poser une question de procédure?

**Le Président (M. Saintonge):** Oui, M. le député.

**M. Parent:** Est-ce que la présidente va être élue pour deux ans, M. le Président, pour un terme de deux ans?

**Le Président (M. Saintonge):** Suivant le mandat, évidemment, au sens du règlement, c'est un maximum de deux ans.

**M. Parent:** Bon, on est pour, M. le Président.

**Le Président (M. Saintonge):** Bon.

**M. Gauthrin:** Tant qu'ils restent dans l'Opposition.

**Une voix:** Ha, ha, ha!

**Le Président (M. Saintonge):** Alors, nous allons donc procéder à la mise aux voix. Est-ce que cette motion est adoptée?

**Des voix:** Adopté.

**Le Président (M. Saintonge):** Adopté. Donc, en conséquence, je proclame Mme la députée de Hochelaga-Maisonneuve, Mme Louise Harel, présidente de la commission de l'éducation. Je l'invite à prendre le fauteuil pour procéder au reste de la réunion. Merci. Félicitations, madame.

**Élection du vice-président**

**La Présidente (Mme Harel):** Alors, si vous le permettez, nous procéderons immédiatement à la réception des candidatures à titre de vice-président de la commission. M. le député de Verdun.

**M. Gauthrin:** Mme la Présidente, il me fait plaisir de proposer Mme la députée de Matane, Claire-Hélène Hovington, à titre de vice-présidente.

**La Présidente (Mme Harel):** Alors, je vais donc procéder... Est-ce qu'il y a d'autres nominations? À défaut de quoi, je déclare élue Mme la députée de Matane qui, nous dit-on, accepte. Alors, la séance est ajournée sine die.

(Fin de la séance à 16 h 18)